

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ La lutte contre la piraterie
- ▶ La réforme des retraites en France
- ▶ Le principe de précaution



Enseignement militaire supérieur Air



Tempête de neige sur la mer, Joseph Mallord William Turner (1842).

Préface

La pleine participation de la France à la structure militaire de l'OTAN représente, entre autres, un défi pour le personnel concerné. Après les transformations effectuées dans le cadre d'*Air 2010* et les réformes de grande ampleur lancées à l'été 2008, l'aptitude à s'adapter à un environnement qui continue d'évoluer dans un monde toujours plus complexe demeure une nécessité permanente.

S'adapter au milieu est une des qualités fondamentales du chef militaire, qualité qui demande ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de vastes connaissances. C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du XXI^e siècle. En effet, il faut rester convaincu que « ...*la véritable école du commandement est la culture générale...* » (général de Gaulle : *Vers l'armée de métier*).

Les Carnets du Temps poursuivent ainsi leur objectif d'apporter aux jeunes officiers que vous êtes un fonds culturel indispensable, constitué de trois cents idées maîtresses relevant de onze domaines majeurs. Pour ce faire, le CEMS Air est aidé par un comité pédagogique composé de personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qu'il convient ici de remercier pour leur précieuse contribution.

Je ne peux que vous encourager à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, qui vous aidera à façonner vous-même les outils dont vous aurez besoin pour faire face aux situations complexes d'un monde toujours incertain.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



Vers une politie planétaire?

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillard

Rédacteur en chef adjoint :
Slt Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébaud (R)
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Coffin
Sgc Cassandre Gruyer

Soutien technique :
Cne Denis Poucet
Slt Alexandre Schmitt

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Cic Zita Martins Nunes
Cal Stéphanie Moulinou

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Cal Julien Biguine
Cal Tatiana Romany

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie Moderne de l'Est
Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

La lutte contre la piraterie..... 4

Économie

La réforme des retraites en France 6

Stratégie

Dimension psychologique et dualisme de la stratégie....8

Philosophie

Noam Chomsky – La propagande 10

Géopolitique

L'énergie dans la géopolitique de la Russie 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

L'armée de l'air française et la première guerre du Golfe (1991)..... 14

Droit et institutions

Le principe de précaution 16

Sciences

Lavoisier 18

Histoire

1956 : les derniers soldats français quittent l'Indochine 20

Pensée politique

Vers une politique planétaire ? 22

La bibliothèque essentielle

Maxime Gorki (1868-1936) et *Enfance* (1914)..... 24

Arts

Joseph Mallord William Turner, un romantique anglais (1775-1851) 26

Au fil de la plume 28

La lutte contre la piraterie

La lutte contre la piraterie au large de la Somalie a engendré la première opération maritime mondiale. Pour protéger le trafic commercial dans une région qui constitue l'un des principaux *hubs* maritimes du monde, l'Union européenne (UE), l'OTAN, les États-Unis, la Russie, l'Inde, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, l'Arabie Saoudite et même l'Iran, d'autres encore, déploient des moyens aéromaritimes importants. Avec l'Afrique du Sud, qui annonce une prochaine participation, ce sont bientôt des vaisseaux provenant des cinq continents qui seront impliqués.

Sous l'effet conjugué d'une meilleure coordination militaire et d'efforts renouvelés en matière de coopération civilo-militaire, le taux de succès des attaques de pirates a singulièrement diminué, signe de l'efficacité des dispositifs de protection mis en place dans une zone grande comme quatre fois la Méditerranée. Pour autant, l'activité des pirates somaliens continue d'augmenter, tout en s'étendant largement géographiquement, de sorte qu'on pourrait aujourd'hui parler de piraterie au large de l'Inde.

De fait, les opérations maritimes ne permettent que de limiter les symptômes d'un fléau dont les racines se trouvent à terre. Elles n'apportent pas de solution pérenne et ne découragent pas la jeunesse somalienne de se lancer dans des expéditions que la misère, les gains espérés et le relatif sentiment d'impunité rendent attractives.

La lutte contre les racines de la piraterie s'avère aujourd'hui indispensable pour éviter que ce phénomène, somme toute ancestral, ne prenne une ampleur irréversible, voire qu'il ne se radicalise. Or, la piraterie est surtout aujourd'hui l'un des fruits de la faillite de l'État somalien. Lutter contre les causes profondes de la piraterie, c'est donc s'engager à terre pour contribuer à stabiliser la Somalie, renforcer ses capacités de sécurité, mettre en place un système de surveillance maritime, développer la zone littorale afin d'offrir des solutions économiques viables. C'est également être capable de prévenir ou de punir.

L'UE est la seule organisation à avoir annoncé, il y a un an, sa volonté d'adopter une approche globale face à la crise somalienne. Elle est aujourd'hui l'un des premiers contributeurs pour l'aide au développement ou l'aide humanitaire pour la Somalie ; elle vient de lancer l'opération EUTM *Somalia* pour la formation de 2 000 soldats somaliens. Et *Atalanta* reste l'opération maritime la plus robuste sur le théâtre. Pourtant, force est de constater que l'UE peine aujourd'hui à concrétiser ses projets.

Ainsi, l'impunité actuelle des pirates grève l'efficacité de l'action navale. Les accords de transfert, qui constituaient l'un des piliers de la crédibilité de

l'engagement de l'UE, donnent aujourd'hui des signes de faiblesse, lorsqu'ils n'ont pas été dénoncés. Les efforts – essentiellement financiers – pour consolider et multiplier ces pis-aller sont vains. L'UE doit rapidement trouver une solution juridictionnelle pérenne. Elle s'y emploie timidement, alors qu'elle aurait les moyens, avec une mission PSDC ⁽¹⁾ civile de type EULEX ⁽²⁾, de soutenir la création d'un tribunal somalien délocalisé ou d'un tribunal régional.

En outre, les projets de développement des capacités maritimes pourraient dès à présent prolonger efficacement l'action de la communauté internationale. Les initiatives de la Commission dans ce domaine, qui s'appuient sur celles de l'Organisation maritime internationale, et notamment sur la création d'un centre régional de formation des gardes-côtes à Djibouti, patinent. Il en est de même du projet de mission PSDC complémentaire à la montée en puissance de ce centre.

Mais ces axes d'effort ne constituent qu'une partie de la réponse à apporter. De nombreux projets, parfois capacitaires, sont encore à mener pour reconstruire les économies, les administrations, les polices côtières...

Si ambitieux soit-il, l'engagement de l'UE pour la Corne de l'Afrique manque donc de cohérence d'ensemble, tout comme celui de la communauté internationale. Il pâtit encore de l'immobilisme institutionnel et d'un manque de coopération entre le Conseil et la Commission, au risque de compromettre les francs succès d'*Atalanta*, voire de désavouer l'ensemble de l'action que l'UE mène dans la région.

Or, la lutte contre la piraterie constitue un levier d'opportunité pour développer une stratégie cohérente dont la mise en œuvre est facilitée depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. L'UE dispose aujourd'hui de tous les instruments pour développer



Pirates somaliens capturés par la frégate française *Nivôse*.

une approche efficace, en écho à celle ébauchée par Javier Solana. L'objectif est réaliste. Il ne demande plus que de la volonté et pourrait permettre à l'UE de s'imposer comme un acteur majeur de la sécurité internationale.

1. Mission civile déployée au titre de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE.
2. Mission *État de droit* menée par l'UE.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

La réforme des retraites en France

Avec l'arrivée à la retraite des générations du *baby boom* dès 2005, l'élévation continue de l'espérance de vie, les entrées tardives sur le marché du travail et les départs précoces, dans un contexte économique par ailleurs difficile, le système français de retraites par répartition (solidarité inter-générationnelle) arrive à bout de souffle. Le Gouvernement français a donc décidé de le réformer de façon globale. Il votera le projet de loi en octobre 2010.

Le système de retraites français établit une égalité de principe entre les cotisations et les prestations. Il s'équilibre si le taux de cotisation moyen est égal au taux de pension moyen multiplié par le ratio de dépendance économique⁽¹⁾ et dépend de trois types de facteurs :

- facteurs démographiques qui déterminent le ratio de dépendance démographique⁽²⁾ (en 1977, trois actifs cotisaient pour un retraité, aujourd'hui, ils ne sont plus que 1,8 contre 1,2 en 2020) ;
- facteurs relatifs à l'activité et à l'emploi ;
- facteurs relatifs à la réglementation déterminant le montant des pensions.

Ce système repose sur deux régimes :

- le régime de base, composé du régime général de la Sécurité sociale, créé en 1945, qui correspond aux retraites versées aux salariés du secteur privé, en fonction d'un salaire de référence calculé sur les 25 meilleures années (déficit évalué à 7,7 milliards d'euros en 2009) et de régimes spéciaux, qui correspondent aux retraites versées aux fonctionnaires et salariés des entreprises publiques et parapubliques, calculées en fonction des salaires perçus les six derniers mois ;
- les régimes complémentaires, qui sont obligatoires depuis 1972 pour l'ensemble des travailleurs, à l'exception de certains régimes spéciaux.

Enfin ce système est fondé sur un double principe de solidarité :

- la compensation financière entre les régimes (excédentaires/déficitaires) ;
- les droits non contributifs (droits à pension acquis sans contrepartie de cotisations : minimum vieillesse, congé maladie, maternité, chômage etc).

Les gouvernements successifs ont tous tenté de mettre en place des réformes touchant un ou plusieurs aspects du système des retraites. Par exemple, la loi Fillon de 2003 a instauré l'alignement du régime de retraites des fonctionnaires sur celui des salariés du secteur privé et l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans pour la grande majorité des travailleurs (pour 2012).

Aujourd'hui, le Gouvernement veut opérer une réforme globale en s'appuyant sur les conclusions du Conseil d'orientation des retraites (COR), créé en 2000, et chargé de la projection de la situation financière à long terme du

système des retraites. À partir d'hypothèses⁽³⁾, il établit des diagnostics et propose à l'État des idées de réforme. Selon lui, le besoin de financement pour les deux régimes se situerait entre 72 et 115 milliards d'euros par an d'ici à 2050. Il estime qu'il faudrait soit allonger la durée de travail de neuf ans, soit augmenter les prélèvements de 15 points de PIB ou alors diminuer les pensions de 45 %...

À la recherche de nouvelles recettes, le Gouvernement a constitué dès 1999, un fonds de réserve pour les retraites (FRR), alimenté par les bénéfices des privatisations ou encore les ventes aux enchères des licences UMT⁽⁴⁾. S'élevant à 31,9 milliards d'euros en 2009, il n'a pourtant pas rapporté autant qu'il le devait. Aujourd'hui, l'État veut fiscaliser les « produits » amassés au sein des « niches sociales » (épargne salariale, indemnités de licenciement, chèques vacances), qui représentaient, rien qu'en 2007, pas moins de 41 milliards d'euros. Enfin, il encourage l'épargne des ménages alors que l'épargne retraite collective et individuelle (régimes d'entreprise, Préfon pour les fonctionnaires, etc.) est déjà courante.

Pour rendre à nouveau viable son système de retraites, la France, qui possède un des âges légaux de départ à la retraite le plus bas (60 ans), devra certainement s'aligner sur ses voisins européens (65 ans en Suède ou en Italie, 67 ans au Danemark et en Islande). À court terme, cette mesure serait économiquement la plus avantageuse et répondrait aux attentes des marchés financiers et de la Commission de Bruxelles. En revanche, l'augmentation des cotisations salariales et patronales, dans un pays où le coût du travail est déjà très élevé, pénaliserait à coup sûr l'économie du travail. Avec les différentes réformes déjà menées et le développement de la capitalisation⁽⁵⁾ en complément du système par répartition, l'évolution culturelle de la France est déjà en marche. D'un point de vue socio-économique, peut-être devrait-on laisser chaque individu choisir le moment de son départ à la retraite, à condition qu'il accepte d'en supporter les coûts sociaux éventuels.

1. Rapport entre le nombre de retraités et le nombre d'actifs.
2. Rapport entre le nombre de personnes en âge d'être à la retraite et le nombre de personnes d'âge actif.
3. Taux de chômage fixé à 4,5 % en 2010 (ce chiffre fait débat).
4. Droit octroyé par l'État à un opérateur mobile pour construire et déployer le nouveau réseau de troisième génération.
5. Un régime de retraite par capitalisation place les cotisations versées en actifs financiers, qui seront liquidés au moment de la retraite pour payer la pension soit en rente, soit en capital, (en vigueur aux États-Unis, où néanmoins certains fonds de pension s'épuisent).

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Dimension psychologique et dualisme de la stratégie

La stratégie militaire comporte une composante matérielle et une composante intellectuelle. Le facteur psychologique occupe une place décisive et la prédominance du facteur matériel doit être relativisée.

Dimension psychologique de la stratégie

Une conséquence essentielle de la logique probabiliste a été clairement exposée par le général Beaufre. Dès lors que l'information n'est pas parfaite, l'un des éléments fondamentaux du calcul stratégique est l'évaluation des intentions et des capacités de l'adversaire. Il en résulte une place importante et souvent décisive du facteur psychologique.

La place de l'intuition est ici essentielle. Frédéric II disait qu'un bon général doit avoir de la chance. Il arrive un moment où, toutes les possibilités d'information étant épuisées, le chef n'a d'autre choix que de se fier à son propre jugement pour arrêter sa décision.

Cette dimension psychologique n'est pas limitée à la prise de décision, elle intervient aussi dans le dénouement de la guerre. La victoire dans la bataille résulte, le plus souvent, d'un **facteur matériel** : une armée encerclée est complètement détruite par la mort ou la captivité de ses hommes, une flotte est envoyée par le fond. Mais elle peut aussi découler d'un **facteur psychologique**, ce que le général Beaufre a résumé dans une formule provocante et excessive : « *On est vaincu lorsqu'on se reconnaît vaincu* ».

Napoléon a parfaitement saisi cette vérité : « *À la guerre, le moral et l'opinion sont plus de la moitié de la réalité* ». Il met en œuvre systématiquement ce que nous appelons aujourd'hui la **déception**.

Cette dimension psychologique est décisive dans la dissuasion, dont l'efficacité résulte plus d'une perception des risques courus et des réactions possibles de l'adversaire que de la réalité du rapport des forces matérielles.

Les théories les plus récentes essaient de transposer cette maximisation de l'effet psychologique dans les stratégies d'action. La vogue des réflexions sur la coercition traduit le désir de parvenir au résultat recherché avec un minimum d'effets matériels, en réduisant l'ampleur des destructions cau-

sées, grâce aux progrès du ciblage. Mais l'imbrication des activités civiles et militaires est souvent si étroite que l'idée d'une guerre « *propre* », sans dommages collatéraux, reste hypothétique.

Dualisme de la stratégie

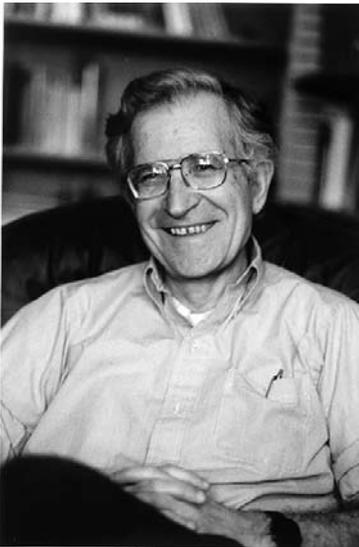
Insister sur la dimension intellectuelle ou psychologique de la stratégie est nécessaire, à un moment où l'opinion dominante réduirait celle-ci à un processus purement technique. Mais cela ne signifie pas qu'il faille n'y voir qu'une opération se rapprochant de la méditation philosophique. La stratégie ne se « joue » pas dans le silence d'un cabinet, elle se développe dans le tumulte d'un conflit et le fracas des armes. La décision stratégique ne s'expose pas à une réfutation théorique, mais bien à une sanction pratique, qui peut se traduire par la destruction d'une armée, la perte d'une bataille, l'échec final d'une campagne, voire la ruine d'un État. Elle ne se construit donc pas dans le vide, mais avec une armée, définie comme étant toute formation, quels que soient son volume et sa composition, permettant de conduire une campagne sur un ou plusieurs théâtres d'opérations et d'obtenir des résultats de niveau stratégique. La stratégie n'est pas seulement un processus intellectuel, elle est aussi affaire de moyens : elle détermine leur nature et leur emploi, mais elle est aussi déterminée par eux. Elle comporte, à la fois, une **composante intellectuelle**, avec l'action personnelle du stratège, et une **composante matérielle**, avec les moyens qu'il peut mettre en œuvre. « *L'art de la guerre a un besoin continuel de l'emploi combiné et du rapprochement immédiat de l'intelligence et de la force* »⁽¹⁾.

Les auteurs classiques, de Sun Zi à Montecucculi, ont mis l'accent sur la première composante, parce que les moyens alors disponibles étaient relativement homogènes et que leur influence se faisait surtout sentir de manière quantitative, par le nombre. Clausewitz est l'un des premiers à avoir clairement exposé le développement de la composante matérielle, avec la croissance des effectifs, la diversification des moyens et la recherche de la destruction de l'ennemi. La révolution industrielle et technique a encore accru le poids relatif des moyens, au point que la composante matérielle est devenue prédominante et tend aujourd'hui à revendiquer l'exclusivité, comme le montre le discours sur la révolution dans les affaires militaires. Il s'agit là d'une déviation : le primat des moyens, à l'époque contemporaine, ne remet nullement en cause l'exigence d'une réflexion, tant sur les fins que sur les moyens, pour aboutir à une doctrine.

1. Colonel Carrion-Nisas, *Essai sur l'histoire générale de l'art militaire*, tome II, p. V.

Noam Chomsky – La propagande

Fondateur de la grammaire générative, ce linguiste américain, professeur au MIT⁽¹⁾, a joué un rôle essentiel dans la révolution cognitive qui rapproche le fonctionnement de l'esprit de celui d'une machine de traitement de l'information. C'est ainsi qu'il s'est intéressé aux dangers de la propagande.



DR

Certes on connaît les mécanismes de communication de masse qu'utilisait, par exemple, le ministère de la Propagande du régime nazi. On sait que tout régime totalitaire fonctionne grâce à une stratégie bien maîtrisée de fabrication du consentement. Mais les travaux menés depuis plusieurs décennies par Noam Chomsky cherchent à éclairer, et ainsi à faire prendre conscience des risques que courent aussi les régimes démocratiques occidentaux en développant les techniques de propagande.

En analysant les faits et les arguments utilisés par les politiques et les journalistes, il démonte les mécanismes de contrôle auxquels la population est soumise. Le rôle des médias, selon lui, consiste moins à informer qu'à communiquer des messages tendant à faire peur ou à distraire pour parvenir à fabriquer du consentement, ce qu'il résume en une phrase :

« La propagande est à la société démocratique ce que la matraque est à l'État totalitaire. »

Il est donc essentiel de faire peur et de diviser les individus.

« Les propagandistes peuvent très facilement pousser les gens à haïr le type d'à côté sous prétexte qu'il a l'air un peu différent. »

Mais comment l'endoctrinement par la propagande peut-il fonctionner si bien ?

Chomsky attribue cette possibilité, pour une bonne part, à l'expérience vécue dès l'enfance dans le régime scolaire, qui sélectionne par la docilité. La relation maître-élève demande à ce dernier, pour réussir ses études, d'obéir aux exigences du maître, d'être discipliné, de ne pas perturber.

Il est alors essentiel d'éduquer chez l'enfant, mais aussi chez le citoyen, l'aptitude à chercher avec méthode ce qui, dans les croyances, relève de faits objectifs ou de choses qui ont des chances raisonnables d'être vraies. Pour garder la liberté de pensée face à la propagande il est nécessaire de développer l'esprit critique grâce à la « boîte à outils » que la raison procure à l'esprit humain.

Le problème est que nous avons tendance à croire que nous avons besoin de certaines illusions qui nous évitent l'inconfort de la lumière crue de la vérité. Le marketing est là, avec ses budgets énormes, pour nous convaincre que nous avons des besoins artificiels qui pourraient combler notre aspiration au bonheur s'ils étaient satisfaits. Et la propagande s'évertue à les attiser sans fin pour le plus grand intérêt de certains.

Bibliographie et filmographie

- *Propagande, media, démocratie* (Ecosociété- 2000).
- *La fabrication du consentement* (Agone- 2008).
- *Raison et libertés. Sur la nature humaine, l'éducation et le rôle des intellectuels* (Agone- 2010).

Films

- *Manufacturing consent. Noam Chomsky and the media* (1992)
- *Chomsky et le pouvoir* (2009).

1. Institut de technologie du Massachusetts.

L'énergie dans la géopolitique de la Russie

Les crises gazières entre la Russie et l'Ukraine de 2006 et 2009 illustrent bien le levier énergétique de la Russie. Par conséquent, quel est le poids de l'énergie dans la géopolitique russe ?

La Russie dispose de ressources naturelles considérables, qui lui permettent d'être un acteur énergétique majeur sur la scène internationale. Mais, consciente qu'elle vit actuellement sur ses acquis soviétiques, elle développe de nouveaux projets dans ce secteur en partenariat avec des investisseurs étrangers.

Si à l'échelle nationale russe le secteur de l'énergie occupe une position dominante, véritable source de revenus du pays, il en va de même sur la scène internationale. En effet, la Russie est le premier fournisseur des pays européens en gaz et en hydrocarbures. Disposant de vastes ressources et d'un réseau de distribution adapté, monopole d'État, la Russie est aujourd'hui tout simplement incontournable.

Dès son arrivée au pouvoir, le président Poutine (actuellement Premier ministre) a repris en main le secteur énergétique, jugé stratégique. Désormais l'État russe, *via* des sociétés étatiques, garde le contrôle exclusif des réseaux de gazoducs et d'oléoducs qui lui assurent des revenus substantiels avec la taxation des exportations d'hydrocarbures. Le secteur énergétique russe représente 40 % de la valeur de la production industrielle globale, 13 % des emplois, 61 % des exportations et 55 % des revenus budgétaires du pays. En d'autres termes, la Russie vit sur sa manne énergétique.

Sans doute le seul pays au monde quasiment autosuffisant pour ses besoins en matières premières et énergétiques, la Russie est devenue le premier exportateur mondial en hydrocarbures. Elle dispose, en effet, des plus importants gisements gaziers au monde et des réserves mondiales en pétrole parmi les dix plus importantes, sans parler de ses ressources abondantes en matières premières ou de son parc de centrales nucléaires, thermiques et hydro-électriques. Ses réseaux d'oléoducs et de gazoducs lui permettent d'acheminer pétrole et gaz de l'Asie centrale jusqu'en Europe. Ainsi les exportations russes couvrent plus de 40 % des besoins énergétiques européens.

Enfin, l'énergie sert également à la Russie de levier politique pour parvenir à ses fins politico-économiques. Cela explique le projet européen INO-

GATE qui vise à limiter la dépendance européenne envers le réseau énergétique russe. Dès lors, afin de rester un acteur incontournable, la Russie mise sur la diversification de ses actifs énergétiques sur son territoire et à l'étranger. Mais cette stratégie connaît des limites internes.

Au-delà des apparences, le miracle énergétique russe cache une réalité plus nuancée : une dépendance budgétaire aux exportations énergétiques, une répartition inégale de ces revenus, ainsi qu'un besoin en investissements pour assurer la continuité énergétique. Comment l'État russe envisage-t-il l'avenir de ce secteur ?

La Russie dépend de ses exportations d'hydrocarbures, notamment en pétrole brut à faible valeur ajoutée (50 % de ses exportations). Ses sources de revenus sont donc très fluctuantes, indexées sur le cours mondial du pétrole. Aussi un effondrement des cours mondiaux peut-il plonger la Russie dans une crise économique. De surcroît, le contrôle de la rente énergétique est une source de discordance entre le pouvoir central et les régions exportatrices qui se sentent lésées dans la redistribution de ces ressources par Moscou.

Par ailleurs, la Russie vit encore de ses acquis. Afin de diversifier ses partenaires commerciaux et de limiter sa dépendance envers l'Europe tout en assurant son avenir énergétique, la Russie développe un oléoduc vers la Chine, des gazoducs sous-marins vers l'Europe du Nord et du Sud, et exploite de nouveaux gisements dans des régions toujours plus difficiles d'accès.

Selon l'Agence internationale de l'énergie, la Russie devrait investir 935 milliards de dollars dans ce secteur d'ici à 2050. Dans cette logique, l'État russe ouvre de plus en plus le secteur énergétique aux capitaux étrangers. En septembre 2009, le président Medvedev a annoncé que l'État russe pourrait vendre ses parts (75 %) à la plus importante compagnie pétrolière russe, Rosneft. De même, en mars 2010, Suez investit dans le controversé projet Nord Stream de Gazprom, gazoduc qui reliera la Sibérie à l'Allemagne (mise en service en 2011). Enfin la Russie a fait un emprunt à la Chine pour s'ouvrir au marché de la zone Asie-Pacifique. La Russie entend bien continuer à utiliser l'énergie comme source de puissance.

Clé financière du miracle russe, l'énergie tient une place centrale dans la géopolitique russe. Mais, sans une politique de complète rénovation de ce secteur, le pays connaîtra à terme quelques difficultés. C'est pourquoi Moscou joue désormais la diversification et l'ouverture sous contrôle étatique étroit.

L'armée de l'air française et la première guerre du Golfe (1991)

Le 2 août 1990, l'Irak envahit le Koweït. Les Français attendent le 29 septembre, pour déployer sur le sol saoudien un corps aéroterrestre chargé de défendre l'Arabie Saoudite contre une poursuite de l'offensive irakienne. Le ministre de la Défense de l'époque, Jean-Pierre Chevènement, donne des ordres stricts pour que celui-ci ne soit pas intégré aux forces de la coalition en cours de rassemblement sous l'autorité des Américains. En ce qui concerne les moyens aériens, ils sont uniquement dimensionnés pour fournir une couverture et un appui aérien à l'opération *Daguet*. Au total, les forces aériennes françaises souffrent doublement de cette situation : elles sont tenues à l'écart de la préparation des opérations aériennes pour ne pas gêner les manœuvres diplomatiques françaises et sont étroitement soumises à l'état-major des forces terrestres qui considère qu'elles sont là seulement pour appuyer et couvrir leur manœuvre.

Cette double contrainte se traduit tout d'abord par le positionnement des avions



DR

de chasse sur une plate-forme civile isolée et mal équipée, l'aérodrome d'Al-Ahsa, alors que les Saoudiens avaient initialement proposé que ceux-ci rejoignent les avions américains à l'aéroport de Dharan. Les avions de transport et les ravitailleurs sont eux accueillis sur l'aéroport international de King Khalid à Riyadh. Au sein de l'organisation du commandement français, le général Solanet occupe la fonction d'adjoint Air du Comelef, le général Roquejeoffre. Les quelques officiers qui traitent des opérations aériennes ne sont pas placés sous son commandement mais sous celui du général Le Pichon, chef d'état-major de l'opération *Daguet*. L'absence d'une structure de commandement des opérations aériennes de type JFACC handicape l'intégration de la composante aérienne française. De simples liaisons sont établies avec le détachement d'aviateurs auprès des organismes américains ou saoudiens qui assurent la gestion de l'espace et la planification des missions. La situation évolue avec la décision française de participer à l'opération de libération du Koweït et le déclenchement presque simultané de la campagne aérienne. Le 17 janvier

1991, le contrôle opérationnel des forces aériennes françaises est délégué au général Horner, chef des forces aériennes. Le général Solanet obtient alors le droit d'accéder au *Tactical Aircraft Control Center* de Riyadh qui constitue l'organisme de planification et de conduite de la campagne aérienne.

Dès lors, les moyens aériens français qui s'élèvent, à la veille de l'offensive, à 48 avions de chasse (28 *Jaguar*, 14 *Mirage 2000* et 6 *Mirage F1 CR*), 6 ravitailleurs *C-135* et 14 avions de transport (*C-130* et *C-160*) sont intégrés dans la planification. Mais si la plupart des hommes du détachement *Daguet* est rompue aux opérations interarmées franco-françaises, elle manque de connaissances pour s'insérer dans une opération multinationale conduite selon les procédures américaines. Habitué à participer aux exercices OTAN, les chasseurs s'acclimatent assez facilement mais le personnel du transport aérien militaire est peu entraîné à l'utilisation des *Air Tasking Orders*, au travail avec les AWACS dans une ambiance de guerre électronique et en langue anglaise.

Les opérations débutent à l'aube du 17 janvier. Les Français contribuent aux premières missions offensives sur le Koweït en participant à un raid de bombardement sur l'aérodrome d'Al-Jaber avec douze *Jaguar* sous la conduite du commandant Mansion. Les pertes importantes subies au cours de cette première mission – quatre *Jaguar* touchés – provoquent l'abandon des *runs* d'attaque à basse altitude au profit des missions conduites en moyenne altitude. Au total, après les 38 jours de campagne aérienne et les 4 de l'offensive aéroterrestre, les avions français remplissent 2 % des 110 000 missions de la coalition, larguent 0,8 % des munitions classiques et 0,4 % des munitions guidées. Le détachement M 2000 RDI commandé par le lieutenant-colonel Abrial n'a pas l'occasion de faire preuve de son efficacité mais retire un grand nombre d'enseignements sur l'utilisation du système d'armes et les tactiques utilisées sur le théâtre.

La participation des aviateurs français à la guerre du Golfe constitue dans l'histoire de l'armée de l'air une sorte de césure qui a des répercussions aussi bien culturelles qu'opérationnelles. En termes d'équipement, l'armée de l'air avait privilégié la mission nucléaire et la défense aérienne au détriment de ses capacités offensives classiques. Une des premières conséquences du Golfe sera la mise en service du *Mirage 2000 D* qui huit années plus tard, au cours de l'opération *Trident* au-dessus du Kosovo, comblera une bonne partie des carences constatées en 1991.

Le principe de précaution

Le 28 février 2005, réunis en Congrès à Versailles, les députés et sénateurs français votent définitivement la Charte de l'environnement, qui modifie la Constitution du 4 octobre 1958 pour y inscrire de nouveaux droits environnementaux, à l'instar du « principe de précaution » : son article 4 prévoit la réparation des dommages ; son article 5 prévoit la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques environnementaux par les autorités publiques, et son article 7 consacre le droit d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement et leur droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Érigé en règle fondamentale, ce principe s'inscrit dans la stratégie de développement durable de la France et préconise une action préventive face à des dangers hypothétiques, voire inconnus.

Apparu en droit allemand dans les années 1970, le principe de précaution transpose le proverbe « dans le doute, abstiens-toi » au domaine de l'environnement. Consacré au niveau communautaire par le traité de Maastricht et, sur le plan international, par la déclaration de Rio, il est pour la première fois employé en France dans la loi Barnier de 1995. Défini à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, il est élevé au rang des valeurs fondatrices de la République par son inscription dans la Charte de l'environnement de 2004.

À l'origine, le principe de précaution est un **principe de gestion environnementale**, en application duquel, en cas de risques, de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. Les Allemands le déclinaient selon trois approches : éviter les dangers immédiats, prévenir les risques de moyen terme et développer une gestion optimale à long terme des ressources naturelles. Face à la complexité de certains dossiers (diminution de la couche d'ozone, utilisation d'organismes génétiquement modifiés...), il s'impose aujourd'hui comme un principe cardinal de gestion de crise, à l'instar de la pandémie de la grippe A ou de toutes autres crises sanitaires. Il est fréquemment invoqué par les organisations non gouvernementales et par les milieux parlementaires et gouvernementaux pour légitimer une intervention urgente face à un possible danger.

Son contenu n'est cependant pas univoque, malgré deux éléments communs : l'incertitude quant à l'existence ou à la gravité d'un risque lié à l'activité humaine, et la nécessité d'une attitude ou de mesures de prudence. La lecture de **l'article 5 de la Charte de l'environnement**, qui prévoit la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques par les autorités publiques, prête à interprétation : le principe de précaution a-t-il une valeur juridique directe ou inspire-t-il l'action des pouvoirs publics ? Cette disparité influe aussi sur la durée (provisoire ou définitive) et la nature des mesures de précaution à prendre : mesures d'interdiction (retrait du marché de produits susceptibles d'être dangereux pour la santé, interdiction d'utiliser certaines hormones dans l'alimentation des animaux) ou simple devoir d'observation (dispositifs d'alerte, études épidémiologiques sur l'éventuelle nocivité des téléphones portables...). En pratique, ces mesures prennent généralement la forme d'une décision d'agir ou de ne pas agir, adoptée par l'autorité publique.

Les **critères d'évaluation du risque couru varient** également en fonction des connaissances scientifiques, de l'attitude culturelle face à la nouveauté, de l'expérience historique ou récente, mais aussi de la perception sociale d'un phénomène à un moment donné. Ainsi, les risques liés à l'utilisation de biocarburants, certainement identiques en France et aux États-Unis, sont perçus différemment d'un côté et de l'autre de l'Atlantique. De même, les Français sont plus sensibles aux risques liés à l'aviation qu'à ceux liés à l'automobile, alors que ces derniers sont beaucoup plus élevés.

Plus largement, la « constitutionnalisation » du principe de précaution conduit-elle à l'application du principe à toutes les catégories d'acteurs : État, collectivités territoriales, opérateurs économiques ou personnes privées ? L'idée majeure est avant tout **d'adapter son attitude face aux risques collectifs potentiels non avérés, c'est-à-dire non scientifiquement établis**. Les dérives en la matière peuvent être importantes et un recours abusif au principe de précaution pourrait renforcer la crainte du public face à tout progrès technique. Or, ce principe, souvent critiqué comme s'opposant, par définition, au progrès scientifique, ne doit paralyser ni la recherche ni l'activité économique. *A contrario*, il ne peut ni légitimer des actions protectionnistes, ni se traduire par une volonté d'immobilisme. **Il doit permettre un bon équilibre entre prudence et anticipation, entre développement et innovation.**

Lavoisier

Antoine Laurent de Lavoisier (1743-1794) est considéré comme un des pères de la chimie moderne. Il énonça la première version de la loi de conservation de la matière, identifia et baptisa l'oxygène, participa à la réforme de la nomenclature chimique et récusait la théorie du phlogistique⁽¹⁾. En 1793, la Convention, qui ordonna l'arrestation de tous les fermiers généraux, le fit condamner à l'échafaud.

Né en 1743 à Paris, Lavoisier est le fils d'un procureur au Parlement. Licencié en droit en 1764, il entame sa carrière au barreau de Paris. Nommé percepteur d'impôt à la ferme générale⁽²⁾ en 1769, il est cependant très intéressé par les sciences et fréquente le laboratoire de chimie du professeur Guillaume Rouelle. Il suit les cours de mathématiques et d'astronomie de l'abbé de La Caille et assiste aux conférences du botaniste Bernard de Jussieu.

Élu membre à l'Académie des sciences en 1768, il est nommé régisseur des poudres et salpêtres. Son travail se traduit par l'amélioration de la production de la poudre explosive. En effet, il réussit à quintupler la production de salpêtre grâce au développement des nitrières artificielles. Dans son laboratoire de l'Arsenal, Lavoisier entreprend ses premières expériences en chimie : introduisant **l'usage systématique de la balance**, il entame ses **travaux sur la combustion** dès 1774. Ses expériences lui permettent de faire l'analyse de l'air et d'identifier l'oxygène. Il démontre le rôle de cet élément dans la respiration végétale et animale ainsi que dans la formation de la rouille. Il prouve également que l'eau est obtenue par combustion de l'hydrogène et qu'elle ne constitue donc pas un corps simple. Il établit de même la composition du gaz carbonique dès 1781, grâce à ses travaux sur le diamant. Toutes ces expériences ont permis l'élaboration de la **loi de conservation de la matière**, connue sous le nom de **loi de Lavoisier**.

La chimie de l'époque est alors émaillée de termes colorés, complexes et peu rigoureux, difficiles à utiliser et qui ne reflètent pas la réalité des substances qu'ils définissent (« safran de Mars », « fleur de bismuth », « beurre d'arsenic », « kermès minéral », « cristaux de Lune »...). De plus, une seule substance peut porter plusieurs noms ou, au contraire, un même nom peut désigner des substances distinctes. En 1787, Lavoisier, ainsi que d'autres chimistes, soumettent à l'Académie leur projet de réforme décrit dans la

Méthode de nomenclature chimique. Celle-ci se fonde sur la distinction entre corps simple et corps composé, introduit un certain nombre de termes comme sulfates, acétates, borates, et abandonne le terme de phlogistique. L'ensemble des chimistes se ralliera alors à ces redéfinitions des éléments chimiques et par là même à la **doctrine anti-phlogistique de Lavoisier**. Publié en 1789, le *Traité élémentaire de chimie* expose la nouvelle nomenclature chimique élaborée deux ans plus tôt et participe de l'enseignement de la chimie au profane. Avec ce traité, Lavoisier désire, d'une part, présenter l'ensemble de la chimie en un tableau exhaustif et, d'autre part, fixer la révolution chimique en formant de nouveaux chimistes.

En ces temps révolutionnaires, Lavoisier partage l'enthousiasme populaire. Député suppléant aux états généraux de 1789, il participe au développement du système métrique afin de fixer l'uniformité des poids et des mesures sur tout le territoire français et tente de réformer le système monétaire et d'imposition. Mais en 1793, après avoir dissous l'Académie, la Convention exige l'arrestation de tous les fermiers généraux : « *La République n'a pas besoin de savants ni de chimistes* »⁽³⁾. Lavoisier, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, est guillotiné le 8 mai 1794.



DR

Le mathématicien Joseph Louis Lagrange (1736-1813) dira le lendemain : « *Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête et cent années peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une semblable.* »

1. Théorie scientifique obsolète concernant la combustion, stipulant que les matériaux inflammables contiennent une substance particulière qu'ils libèrent en se consumant : le phlogistique.
2. Sous l'Ancien Régime, organisme de recouvrement des impôts indirects.
3. Réponse du président du Tribunal révolutionnaire, Jean-Baptiste Coffinhal, à Lavoisier qui avait requis un sursis pour pouvoir achever une expérience.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

1956 : les derniers soldats français quittent l'Indochine

En 1954, la défaite de Diên Biên Phu puis les accords de paix de Genève sonnent le glas de la présence française en Extrême-Orient. En 1956, les derniers soldats français quittent ce qui fut l'Indochine. Le Viêt-Nam est divisé en deux entités tandis que le Laos et le Cambodge deviennent indépendants.

Naissance de l'Indochine

L'installation française dans la péninsule indochinoise date de 1859, précisément le 17 février 1859, lorsque les marins de l'amiral Rigault de Genouilly prennent Saïgon. Après cet épisode, la France conquiert la Cochinchine dont elle fait une colonie et impose son protectorat sur l'Annam et le Tonkin. Plus tard, le Laos, le Cambodge, le Tonkin, l'Annam et la Cochinchine sont réunis dans une unique entité : l'*Union indochinoise*.

Fidèle à sa politique coloniale, la III^e République lance à plusieurs reprises des programmes de mise en valeur de la péninsule indochinoise : cela passe par la construction de digues, de voies ferrées, de routes, de canaux et d'hôpitaux et par la lutte contre les maladies infectieuses (choléra et malaria). Cependant, cette politique de développement économique exige toujours plus d'impôts directs, lesquels sont majoritairement payés par les autochtones. Par ailleurs, la colonisation des terres et le monopole économique de la métropole ruinent l'organisation communautaire millénaire de la société paysanne indochinoise. Éloignée de la métropole, l'Indochine restera toujours une colonie d'exploitation davantage que de peuplement. Ainsi, en 1937, on ne compte en Indochine que 40 000 Occidentaux : la moitié de ceux-ci sont des militaires, les autres occupent des postes administratifs, ou travaillent dans les exploitations forestières ou agricoles.

La montée des oppositions

Les victoires japonaises contre l'Empire russe en 1905 et contre la France en 1940 remettent en cause la supériorité occidentale en Asie. Ainsi, des représentants des élites indochinoises estiment possible d'obtenir un jour l'autonomie, sinon l'indépendance de l'Indochine. Ils sont d'autant plus confortés dans cette idée que, le 14 août 1941, les États-Unis et la Grande-Bretagne signent la Charte de l'Atlantique qui proclame le droit « *de tous les*

peuples à choisir la forme de gouvernement sous lequel ils veulent vivre ». Ce texte sert de base juridique aux élites locales pour faire valoir leurs droits à l'indépendance. Enfin, la proclamation en 1912 d'une république de Chine, puis la victoire des communistes en 1949 en Chine, favorise la naissance des mouvements nationalistes indochinois, qui trouvent auprès du voisin chinois un soutien logistique et idéologique pour lutter contre les Français.

En 1941, le Front de l'indépendance du Viêt-Nam (Viêt-Minh) fondé par Nguyen Ai Quoc, dont le nom de guerre est Hô Chi Minh – celui-ci a déjà créé le Parti communiste indochinois en 1930 –, s'implante et s'organise sur l'ensemble du territoire. Et, après que les Japonais ont quitté la péninsule indochinoise en 1945 en décrétant l'indépendance du Laos, du Cambodge et du Viêt-Nam, le Viêt-Minh s'empare du pouvoir à Hanoï le 19 août 1945, puis dans les jours suivants à Hué et à Saïgon. Le 2 septembre 1945, Hô Chi Minh proclame la République démocratique du Viêt-Nam.

La chute

La France, qui sort meurtrie du conflit mondial, veut retrouver son prestige de grande puissance. Elle envoie donc un corps expéditionnaire militaire pour restaurer sa souveraineté en Asie du Sud-Est. Cependant, les tensions internationales entre l'Union soviétique et les États-Unis vont transformer cette guerre coloniale en un affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest. Les Soviétiques et la Chine soutiennent les insurgés vietnamiens et les États-Unis offrent à la France un soutien logistique et militaire. Malgré sa faiblesse technique, le Viêt-Minh gagne du terrain grâce au soutien de la population locale et une technique éprouvée de guérilla.

En mars 1954, le commandement français, qui ne contrôle plus guère que les grandes villes indochinoises, tente une dernière offensive décisive à Diên Biên Phu. L'état-major militaire est alors persuadé que la résistance est incapable de mener des attaques massives terrestres. Pourtant, le général Giap organise une solide défense et contre-attaque en isolant le camp retranché et en l'assiégeant. Après 50 jours d'âpres combats et faute de ravitaillement, Diên Biên Phu tombe le 7 mai 1954. Le 20 juillet 1954, la France signe les accords de Genève qui prévoient le départ des troupes françaises, la séparation du Viêt-Nam en deux entités et l'indépendance du Laos et du Cambodge. Le samedi 28 avril 1956, le haut commandement français en Indochine était dissous et les dernières troupes du corps expéditionnaire quittaient Saïgon.

Vers une politique planétaire ?

Jusqu'ici la guerre a été la seule voie d'accès à la paix, par l'entremise de la conquête et de l'unification politique. Mais la voie oligopolaire pourrait permettre la mutation d'une quasi-politique en une politique planétaire.

La paix est une fin de l'homme, car il serait absurde, au sens de logiquement contradictoire, d'avancer que Dieu et/ou la Nature aient pu concevoir une espèce dont les représentants auraient pour fin de s'entre-tuer. La paix ne peut être assurée que par la justice combinant la loi et le droit. La justice ne peut être procurée que dans le cadre d'une politique. La paix par la justice ne peut devenir perpétuelle que si l'humanité est réunie en une seule politique planétaire. Tant que règne la dispersion en politiques multiples, la guerre menace et finit par l'emporter sur la paix, car la solution paléolithique par l'ignorance réciproque a été ruinée par les développements néolithiques.

Pendant une dizaine de millénaires, la guerre a dominé les histoires humaines et imprimé sa marque sur la condition humaine. Le triomphe de la guerre a été aussi une ruse de la paix, en ce sens qu'elle a régné presque toujours sur des transpolitiques instables et que celles-ci sont toujours promises à l'unification politique et donc à la paix, mais à la paix impériale, assurée par le monopole de la force et par l'abolition de la liberté, car les régimes impériaux sont du type autocratique, tempéré de hiérocration⁽¹⁾. L'humanité aurait-elle pu vivre une étape ultime d'unification politique par la guerre et jouir de la paix procurée et imposée par un empire planétaire ? Toute la logique d'un mouvement millénaire poussait en ce sens.

Le cours logique de l'histoire universelle a été bouleversé par la singularité européenne et ses conséquences. La singularité est, d'un côté, négative (l'absence de toute unification impériale) et, de l'autre, positive (la mise en place d'un jeu oligopolaire stable à long terme). Les conséquences ont été l'émergence de la modernité et de ses caractères distinctifs : la démocratie, la science, le développement économique, la promotion de l'individu, la spécialisation et la rationalisation de tous les ordres d'activité. La modernisation a permis aux Européens de dominer le monde pendant un temps et de

le conduire, à travers les péripéties et les catastrophes du xx^e siècle, dans son état actuel. La question se pose du statut de la guerre et de la paix dans cet état et des perspectives de la paix perpétuelle, qui ne saurait être atteinte que par l'entremise d'une unification politique planétaire.

Si une politique planétaire doit émerger un jour, ce ne sera pas par la voie de la guerre et de la conquête : la voie impériale est définitivement coupée. On peut l'assurer avec confiance, car les capacités de résistance et de nuisance des politiques à conquérir par une politique hégémonique ont été démesurément accrues par la modernisation dans tous ses aspects. L'impuissance hégémonique des États-Unis le démontre assez. Il ne reste que la voie oligopolaire à explorer. Or, le décompte des politiques actuelles et de leurs puissances potentielles à l'échelle planétaire s'inscrit exactement dans l'hypothèse oligopolaire : les États-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie, le Brésil, et l'Europe, si elle parvient à se constituer en politique. Un pari raisonnable prédit la mise en place d'un jeu oligopolaire planétaire, avec toutes ses conséquences sur la guerre, la paix et le droit international. Le pari devient beaucoup plus risqué sur l'étape ultime. Supposons l'accès de la planète à une quasi-politique : pourrait-elle se transformer en politique ? Jusque-là, une guerre pourrait toujours éclater entre les oligopôles, dégénérer en guerre à mort atomique et se terminer sur la disparition de l'humanité ! La voie impériale étant bloquée, la mutation ne pourrait être que pacifique.

La voie pacifique vers la politique planétaire est d'autant moins impossible qu'elle pourrait s'inspirer de l'expérience européenne en cours. Elle prouve que le seul moyen d'éviter la guerre et de résoudre des problèmes communs dans un monde dangereux et imprévisible est de s'efforcer à l'union politique, mais que celle-ci est infiniment difficile à réaliser. Or, il apparaît déjà que les problèmes se posent désormais à l'échelle planétaire et qu'une guerre mondiale est la catastrophe suprême à éviter. Ces contraintes devraient avoir les mêmes effets qu'en Europe et la planète oligopolaire viser à dépasser la quasi-politique en une politique. Réussira-t-elle ou échouera-t-elle ? Nos arrière-neveux le sauront dans un avenir impossible à préciser, sinon qu'il devrait se compter en siècles et peut-être même en décennies, au vu de l'urgence des problèmes de la paix et des dangers de la guerre.

1. Gouvernement par les prêtres ou ministres du culte au sein d'une communauté de fidèles.

Maxime Gorki (1868-1936) et *Enfance* (1914)

« Plus tard, j'ai compris que les Russes, dont la vie est morne et misérable, trouvent dans leurs chagrins une distraction. Comme des enfants, ils jouent avec leurs malheurs dont ils n'éprouvent aucune honte. »

Écrivain soviétique, « profondément russe », né à Nijni-Novgorod, Gorki (qui signifie « amer » en russe), de son vrai nom Alekseï Maksimovitch Pechkov, était considéré au moment de sa gloire, sous le régime stalinien, comme l'écrivain prolétarien par excellence, modèle de la littérature soviétique. Or Gorki n'a jamais côtoyé les prolétaires, ni jamais écrit sur eux. L'idée que l'on se fait de lui est souvent faussée, d'une part parce que Staline a veillé à lui conférer une image rigide servant ses idéaux et, d'autre part, parce qu'il avait une personnalité double avec des volontés pouvant parfois s'opposer. Ainsi, loin d'être un fervent léniniste, Gorki voyait dans le marxisme la possibilité pour tous d'accéder à la culture.

« Grand-mère m'a dit que dès que me fut conféré l'esprit humain, je poussai un cri. Je veux croire que ce fut un cri d'indignation et de protestation ».

Très jeune, Gorki s'interroge sur le sens de son existence dans un monde où l'homme russe est en proie à l'obscurité. Désireux de se trouver lui-même, il écrit alors son autobiographie, déclinée en trois volets : *Enfance* (1914), *En gagnant mon pain* (1915-1916) et *Mes universités* (1923). Le premier reste celui qui a su rendre le plus parfaitement l'aspect fragile du souvenir, à travers une écriture juste et mesurée.

« En évoquant ces épisodes horribles qui reflètent si bien la sauvagerie des mœurs russes, je me demande par moments s'il faut en parler. Mais, à la réflexion, je suis sûr qu'il le faut, car cette affreuse réalité est encore vivace à l'heure actuelle et il est indispensable de la connaître parfaitement pour l'extirper de notre âme, pour la faire disparaître de notre vie, si pénible et honteuse. »

Selon Gorki, le peuple russe, qui vit de façon lourde et paresseuse, est en proie à une force inconsciente qui ignore ses propres buts et désirs. Ainsi, dans *Enfance*, les Kachirine⁽¹⁾ vivent dans une agitation nerveuse où la violence exprime leur frustration de n'être pas ceux qu'ils désireraient être. Les oncles de l'auteur succombent à des accès brutaux, source d'autodestruction. C'est ainsi que le pauvre Tsyganok meurt écrasé par une croix en bois qu'il devait porter lors d'un cortège funéraire improvisé, jusqu'à la tombe de l'épouse de

l'oncle Iakov, battue à mort par ce dernier. Très vite, dans cette atmosphère de violence et de mort, les démons russes s'emparent aussi du jeune Pechkov.

Il « *germe malgré tout quelque chose de clair, de sain et de créateur, quelque chose de généreux et de bon qui fait naître l'espérance invincible d'une vie plus belle et plus humaine* ».

Mais, selon Gorki, cette population vide de spiritualité et de morale peut encore renaître grâce à la culture, seule capable de la sauver de ses fureurs intérieures. Si l'homme russe, à l'exemple de son grand-père, est méchant, la culture le rendra bon et juste. Et il se trouve que l'écrivain voyait justement dans la révolution le triomphe du livre : « *Vous autres, aujourd'hui, grâce à la révolution, vous avez le savoir, et vos efforts ont un sens. Nous, hier, nous étions dans la nuit et nous ne savions rien.* »

Cela explique pourquoi Gorki, malgré son opposition au pouvoir bolchevique de Lénine, qui lui valut plusieurs emprisonnements, collabore à la nouvelle politique culturelle. Mais en 1921 il doit s'exiler. Profondément attaché à son pays, sa principale source d'inspiration, il revient en Union soviétique, en 1928. Ayant reconnu les bienfaits du nouveau pouvoir sur le peuple russe, « au seuil de sa renaissance », malgré les difficultés économiques et politiques, il est accueilli victorieux. Devenu membre du Comité exécutif central de l'URSS, il est décoré de l'ordre de Lénine, poursuivant son œuvre et cultivant son image d'écrivain prolétarien.

À sa mort, on raconte qu'il n'a jamais cessé d'écrire ses griefs contre le régime. Et en 1938, un communiqué officiel indique qu'il aurait été « médicalement assassiné » sur ordre du chef de la Tcheka⁽²⁾ ou de Staline... Mais rien n'a jamais été prouvé. Malgré la complexité de sa position par rapport au pouvoir, Gorki a laissé à la postérité une voix inimitable et sensible, celle d'*Enfance*, qui témoigne d'une Russie déchirée, en pleine mutation.

« *Eh bien, Alexis, tu n'es pas une médaille, tu ne peux pas rester toujours pendu à mon cou, va donc gagner ton pain...* »⁽³⁾.

Bibliographie

- *Enfance*, Gorki, Folio classique, Préface d'Hubert Juin, 2007.,

1. Famille maternelle.

2. Acronyme de *Commission extraordinaire en russe*, forme abrégée de *Commission extraordinaire panrusse pour la répression de la contre-révolution et du sabotage*. Désigne un service secret créé le 20 décembre 1917 sous l'autorité de Félix Dzerjinski pour combattre les ennemis du nouveau régime bolchevique.

3. Dernières paroles du grand-père dans *Enfance*.

Joseph Mallord William Turner, un romantique anglais (1775-1851)

Turner est un peintre anglais dont le style pictural évolue au gré de sa formation intellectuelle mais aussi de ses nombreux voyages en Europe. D'un style académique, il va être à la fin de sa vie le précurseur de l'impressionnisme.

Un insatiable voyageur

Joseph Mallord William Turner est né le 23 avril 1775 dans une modeste famille anglaise. À l'âge de 15 ans, il est admis à la *Royal Academy* de Londres. Durant la première partie de sa vie d'artiste – à l'instar de son principal maître Claude Gellée⁽¹⁾, dit *Le Lorrain* – il exprime sa passion pour la représentation des paysages. À cette époque, la nature est idéalisée et mise en scène pour l'évocation de faits historiques ou mythologiques comme dans *Hannibal traversant les Alpes* (1812) ou *La bataille de Trafalgar* (1822-1824). Comme son homologue *Le Lorrain*, il représente des ruines de temples antiques envahis par la végétation, mais aussi des ports ou des palais vénitiens, l'ensemble baignant dans une douce lumière ambrée.

Turner, sensible à la nature qui l'entoure, s'extrait, peu à peu, de ce corset classique. Les champs, les ciels, la mer dont il saisit les multiples reflets, sont autant de sujets qui s'invitent dans ses œuvres pour en devenir les éléments principaux, *Pêcheurs en mer* (1796), *The Evening star* (1830)...

Turner est un peintre qui voyage par cercles concentriques à la recherche de nouveaux paysages ou sujets de composition. Il arpente d'abord la campagne, puis il navigue avec son voilier sur la Tamise, il se promène ensuite au bord de la mer, enfin il se déplace au pays de Galles, en Écosse, en France et en Suisse. Durant ses voyages, il se rapproche de la nature pour en saisir dans son cahier à croquis les détails, la force et les couleurs. Mais c'est en Italie qu'il forge l'idée que les nuances de la lumière sont plus importantes que la narration d'une histoire.

La peinture d'un solitaire

Son père meurt en 1829 et, après cette tragique disparition, l'artiste se mure lentement dans la solitude. Les œuvres de cette période portent la marque de



Autoportrait 1799 (Tate Collection).

DR

cette introspection. Turner se concentre sur l'essentiel : la lumière, le mouvement et la couleur. La puissance et la majesté de la nature deviennent le miroir des tourments qui l'envahissent. Dans ses nouvelles créations on ne croise point de personnages ou de visages mais des ciels barrés par d'immenses nuages qui se transforment en gigantesques vagues aux couleurs flamboyantes qui tourbillonnent sur la toile et qui viennent se dissoudre sur la terre ou sur l'eau, pour ne former qu'une et même entité, (*Orage de neige*, 1842). Les couleurs s'étalent, se mélangent, se déploient comme pour mieux exprimer une douleur, une souffrance. Les détails s'estompent et se diluent dans de vastes taches successives. La composition n'est plus linéaire et horizontale mais verticale, comme une invitation à la réflexion. Le regard du passant est captivé par ce mouvement ascendant où fusionnent l'air, l'eau et la terre. L'ensemble, loin d'être immobile, tourbillonne et virevolte aux quatre coins de son tableau.

Turner se démarque des canons esthétiques de son époque qui voulaient que l'on gomme ou lisse les effets ou les traces que laisse le peintre sur la toile. Il applique sa peinture à l'aide d'un couteau et donne ainsi à sa composition du relief et de la force. Cette recherche picturale d'une incroyable modernité dérouta ses contemporains qui y voient l'expression « *des délires de Turner* ». Néanmoins Turner connaît un franc succès avec la vente de ses gravures ou de ses aquarelles, qui lui assure une certaine aisance matérielle.

William Turner meurt le 19 décembre 1851 à Chelsea. Il lègue la majorité de ses œuvres à la *National Gallery*⁽²⁾.

En 1870, Monet, qui ne veut pas combattre dans l'armée de Napoléon III, se réfugie à Londres où il le découvre. À son retour en France il peint *Impression, soleil levant* (1872, 1873).



Pêcheurs en mer (1796).

DR

1. Peintre français (1600 - 1682) qui a bâti son œuvre sur la représentation des paysages de style classique.

2. www.nationalgallery.org.uk

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

De la bienséance perdue dans les limbes de la sémantique.

« Ah oui. Je vous **sais gré** de me le rappeler, naturellement, Sophie, la sœur de Pierre le Grand, n'est-ce pas ? »

Vassili Axionov, *À la Voltaire*, p. 183, Babel.

Formule de politesse souvent usitée dans la correspondance, l'expression « **je vous saurai gré de...** » se transforme régulièrement en « *je vous serais gré...* ». La confusion naît bien évidemment de la proximité phonétique qui révèle le psittacisme de celui qui tient la plume ou qui porte le verbe !

Datant du XII^e siècle, la formule a traversé le temps et les époques, et revêtu le manteau littéraire, pour devenir aux yeux d'esprits fâcheux un fossile dont le sens se perd dans les limbes des siècles ! *Gré* n'est pas *grès*, mais partage ses racines avec *gratitude* puisque tous deux viennent du latin *gratia* « reconnaissance ». Formule de politesse, de courtoisie et de délicatesse, à des années-lumière du langage SMS, **savoir gré**, c'est savoir respecter son prochain, premier pas qui conduit à la sagesse.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Jean-Marc Laurent, général de division aérienne, secrétaire général du comité pédagogique,
et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.

Jean Tulard, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Jean Baechler, de l'Académie des sciences morales et politiques.

André Lewin, ambassadeur de France.

Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du
conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants.

Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale.

Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.

Patrick Facon, directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant
chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.

François Pernot, maître de conférences en histoire moderne.

Hervé Coutau-Bégarie, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Alain Bévillard, général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.

Les Carnets du Temps

Centre d'enseignement militaire supérieur Air

1 place Joffre

75700 PARIS SP 07

B.P. 43

www.eoaa.air.defense.gouv.fr